

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

DIRECTION DU GAZ, DE L'ELECTRICITE  
ET DU CHARBON,

Service des Affaires Administratives  
et Sociales,

Décision ENN. 82.4

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PARIS, le 21 juin 1982  
3-5 rue Barbet de Jouy

Le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon,

à

MM. les Directeurs Interdépartementaux  
l'Industrie,  
les Directeurs départementaux de  
l'Equiperment,  
Chargés du contrôle des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des industries  
électriques et gazières au personnel des entreprises et exploitations exclues  
de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les Directeurs généraux d'Electricité de  
France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la Direction du personnel,  
ci-dessous énumérées, ont été diffusées, dans les conditions habituelles, auprès des  
entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées.

- décision N82.15 du 16 Avril 1982
- circulaire N 82.16 (Pers. 786) du 22 Avril 1982
- circulaire N 82.17 (Pers. 787) du 22 Avril 1982
- décision N 82.18 du 4 Mai 1982 (déjà rendue applicable par ma  
décision ministérielle ENN. 82.33 du 6 Avril 1982)
- circulaire N 82.19 du 28 Avril 1982
- décision N 82.20 (Pers. 788) du 30 Avril 1982
- circulaire N 82.21 du 12 Mai 1982
- décision N 82.22 du 24 Mai 1982
- circulaire N 82.23 du 17 Mai 1982
- note D.P. 34.56 du 15 Avril 1982
- note D.P. 10.66 du 21 Avril 1982
- note D.P. 31.108 du 6 Mai 1982
- note D.P. 33.311 du 6 Mai 1982
- note D.P. 33.312 du 19 Mai 1982
- note D.P. 31.103 du 1 Juin 1982.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les  
circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploi-  
tations électriques et gazières qui sont soumises à l'application du statut national et  
je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises non nationa-  
lisées qui relèvent de votre contrôle.

P/ Le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon,  
Le Sous-Directeur

  
A. FRONT

796